



**DESTINATAIRES : À tous les médecins et toutes les personnes
oeuvrant dans l'établissement**

DATE : Le 29 mai 2020

**OBJET : Utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur
pied dans tous les milieux de soins du CISSS de Chaudière-
Appalaches**

Considérant la chaleur apportée par la période estivale, associée au contexte de pandémie de COVID-19, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a émis des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en lien avec l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied s'appliquant aux divers milieux de soins. Malgré l'émission des principes directeurs, une évaluation du risque a également été effectuée selon les recommandations locales du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Afin de maintenir un environnement confortable et sécuritaire pour les usagers et le personnel, il est nécessaire de respecter les principes directeurs suivants :

Principes à appliquer en tout temps pour tous les usagers :

- Les appareils de climatisation et/ou de ventilation doivent être propres et entretenus régulièrement selon les consignes du fabricant afin d'éviter l'accumulation de poussières (ex. : sur les pales des ventilateurs sur pied).
- Le flux d'air provoqué par ces appareils ne doit pas être dirigé vers la porte de sortie de la chambre ou de l'unité, ni vers le visage de l'utilisateur ou d'un autre usager, si plusieurs d'entre eux sont hébergés dans une chambre. Si cela est impossible, un déflecteur ou un écran peut être installé devant l'appareil pour dévier le flux d'air loin du visage des usagers.
- Il est important d'arrêter le système de rotation du ventilateur sur pied afin d'éviter la dispersion non contrôlée des particules dans l'air.
- Les appareils doivent être arrêtés si une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) ou une procédure stérile ou aseptique doit être réalisée.
- L'ajout du port du masque N-95 n'est pas requis dans les endroits où ces appareils sont utilisés puisqu'ils ne produisent aucune aérosolisation de sécrétions respiratoires.

- Les flux d'air produits par ces appareils peuvent disperser les gouttelettes respiratoires, donc cela renforce la nécessité du port adéquat du masque de procédure conformément aux recommandations déjà émises.

Principes à ajouter pour les usagers suspectés ou confirmés COVID-19

- Augmenter la fréquence d'entretien des ventilateurs sur pied et des climatiseurs mobiles afin d'éviter la dispersion de poussières.
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées « Hight touch » doivent être effectués minimalement une fois par jour.



Catherine Roy
Chef de service en prévention et contrôle des infections (PCI)

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger